



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 
ID : 031-253100572-20241205-2024_30-DE

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Absent		AMIEL	Armonie	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ANDRIEU	Rémi	Présent
BEGARDS	Michel	Présent		ARKI	Karine	Absent(e)
BENNES	Richard	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BAHURET	Gièze	Absent(e)
BONNET	Denis	Présent		BANQUET	Clément	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Absent		BERRO	Jean Christophe	Présent
CASTAGNÉ	Didier	Présent		BLANCHON	Alix	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
CESCATO	Francis	Absent		BOYER	Michel	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		BRUNET	Magalie	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Présent		CALMET	Nelly	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CREPY	Fabrice	Absent		CAMPOS	Pascal	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Absente		CARLIER	Thierry	Absent(e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente		CAROCA	Jean	Absent(e)
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CARRIEROU	Elian	Absent(e)
DELHON	Jacques	Présent		CLOAREC	Françoise	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		CODECCO	Serge	Présent
DOUZE	Maarten	Procuration à ROUANET Evelyne		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
FABRE	Christian	Présent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
FABRE	Danièle	Présente		COURNEDE	Magali	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		COUZINIE	Philippe	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FOURNIER	Damien	Absent		DE VILLELE	Philippe	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Procuration à GIRAULT Katherine		DISS	Laurent	Absent(e)
GIRAULT	Katherine	Présente		DURAND	Marc	Absent(e)
GIRONIS	Julien	Présent		FABRE	Elodie	Présente
GLAUDE	Ludovic	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GRENARD	Stéphanie	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		GROTTO	Emmanuel	Absent(e)
HAYANI	Véronique	Absente		HERAILH	Pierre	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Absent		HOURQUET	Laurent	Absent(e)
LACROUX	Evelyne	Présente		IMART	Jean Luc	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Présente		JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Absente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
LAURENT	Anne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LUCENA	François	Présent		LEROUX	Sophie	Absent(e)
LUX	Pierre	Présent		LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présente		MAGNIN	Gérard	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Absent		MARTY	Francis	Absent(e)
NAVARRO	Karine	Présente		MAUREL	Danièle	Absent(e)
OURLIAC	Véronique	Absente		MERLIO	Gwenaél	Absent(e)
PAPIN	Florence	Absente		METCHE	Marie-José	Absent(e)
PASTRE	Marie	Absente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PORTA	Raymond	Absent		MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PORTES	Pierre	Procuration à RIBAUT Jean-Paul		MONTAGNE	Patrick	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent(e)
PUJOL	Francis	Procuration à FABRE Danièle		NGAI	Jeffrey	Absent(e)
RAVET	Marc	Absent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Absente		OULES	Nicole	Absent(e)
REY	Mickaël	Absent		PADIÉ	Yannick	Absent(e)
RIBAUT	Jean-Paul	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente		POUX	Emmanuel	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente		PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUQUET	Serge			REGIS	Lionel	Absent(e)
SASTRE	Roland	Absent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
SAURAT	Thierry	Absent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		ROUX	Stéphane	Absent(e)
SERRE	Benoît	Présent		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Absent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
TRETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent(e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Absent		VIGNA	Lionel	Absent(e)
VIALADE	Reine	Absente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 32
 Nombre de délégués suppléants présents : 4
 Nombre de procurations : 4
 Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Objet : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de droit public et de droit privé

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3/2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3/1° et 3/2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En raison de la possibilité de recourir au recrutement d'agents contractuels de droit public et de droit privé.

Sur le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité des membres de :

- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droits publics dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour des besoins temporaires liés :
 - A un accroissement temporaire d'activité,
 - A un accroissement saisonnier d'activité,
 - Au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,

- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d'accompagner des personnes dans un parcours de formation. 3 dispositifs sont ouverts aux collectivités territoriales :
 - Le contrat Parcours Emploi Compétences, permet aux personnes en difficulté de retrouver un emploi,
 - Le contrat Adultes-Relais, pour des missions de médiation sociale et culturelle,
 - Le contrat d'apprentissage

- De charger Madame la Présidente de :
 - Constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,
 - Etudier la possibilité de recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d'accompagner des personnes dans un parcours de formation,
 - Déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
 - Procéder aux recrutements
 - Prévoir une enveloppe de crédits au budget.

Extrait du registre des délibérations SIPOM de REVEL, Conseil Syndical

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Revel, le 06 décembre 2024,

Acte rendu exécutoire

Après son envoi en Préfecture le :

10 décembre 2024



La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.